

On veut nous parler dans un deuxième atelier de la « maîtrise des charges locatives ».

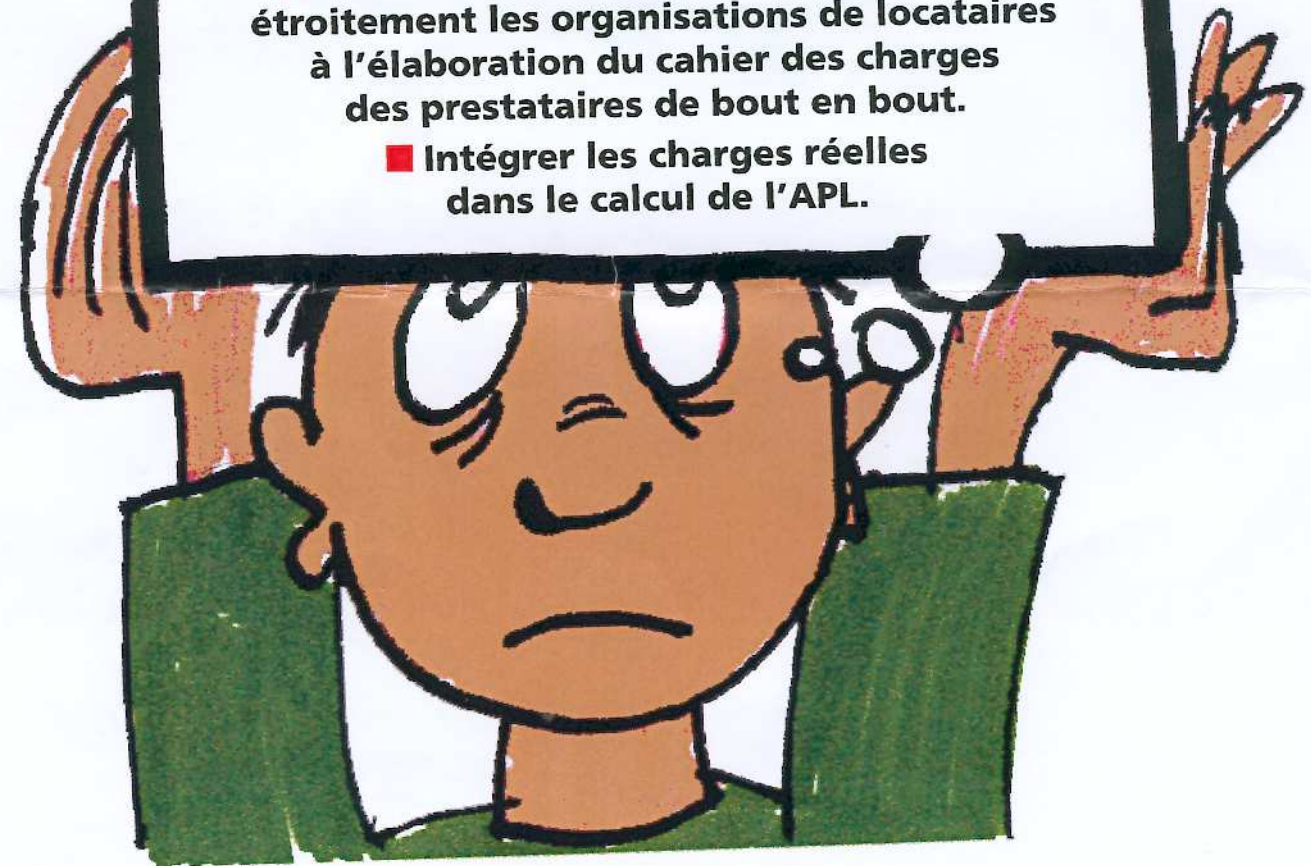
Mais nos réclamations dans ce domaine sont connues. Beaucoup de promesses, peu de réalisations et surtout, à chaque fois, on nous fait la même rengaine : il faut investir, les locataires doivent participer financièrement à ces investissements.

C'est un préalable inacceptable !

On nous dit en quelque sorte : payez d'abord et vous ferez des économies ensuite ! C'est vrai pour les économies d'énergie, si nécessaires, mais c'est le cas aussi sur tous les consommables (eau, etc.).

Ce qu'il faut c'est :

- Ne pas augmenter la liste des charges récupérables.
- Travailler à les diminuer de manière efficace et durable.
- Garantir leur transparence et associer étroitement les organisations de locataires à l'élaboration du cahier des charges des prestataires de bout en bout.
- Intégrer les charges réelles dans le calcul de l'APL.



L'UNPI association de propriétaires avait déjà fait parler d'elle en demandant un contrat locatif limité à un an, un CPE locatif en quelque sorte. L'UNPI voulait aussi enlever la protection pour les personnes âgées en passant l'âge de 70 à 75 ans au nom de la longévité de la vie.

L'UNPI voudrait aussi supprimer la trêve hivernale sur les expulsions.

Ne laissons pas faire l'UNPI et ceux qui cautionneraient la remise en cause de la liste actuelle des charges locatives.

La CNL et ses militants mobilisent et mobiliseront l'ensemble des locataires et ceux qui ont le souci du pouvoir d'achat des familles contre tous les projets visant à augmenter ces charges locatives.